Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 19/01/2022

ENERGY CASES rappelle BATTERIE AU LITHIUM



- Noms des modèles ou références concernés : **TOUS LES MODÈLES ET TOUTES LES RÉFÉRENCES (Voltage-Ampérage)**
- Marque : **ENERGY CASES**
- **Lot Tous les lots**
- Date début/fin de commercialisation : **du 01/01/2019 au 31/12/2020**
- Informations complémentaires : **Ces batteries sont principalement destinées au secteur de la pêche.**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **R'NAUTIC, USHIP, LBL PRODUCTS**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Risque d'explosion ou d'incendie**
- Risques encourus par le consommateur : **Blessures**
  Incendie
- Description complémentaire du risque : **Le risque d'explosion se manifeste principalement en état de charge. Il peut également survenir en dehors de toute manipulation ou utilisation.**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus utiliser le produit, Contacter le service consommateur.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Autre (voir informations complémentaires).**

CONTACT

- Informations complémentaires publiques : **Elimination des batteries : contacter l'organisme COREPILE par courriel à l'adresse mobilite@corepile.fr en indiquant en objet "Batterie ENERGY CASES" - Collecte et traitement sans frais de votre part Précaution : Stockage Hors habitation**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre